



Demande de validité apres un accidentdetravail contre son employe

Par **emilien pierre**, le **10/11/2016** à **19:04**

Bonjour, rnje viens apres un accident de travail non abilité de toucher a l'electricité? électriciser a 360 degres avec le conducteur de travaux qui m'a laisser seul sur le chantier quant-il a vu la gravité. c'est le gendarme municipale qui m'a vu et ma fille qui m'a ramené chez moi et ma femme qui m'a enmené a l'hospital.j'ai été licencier pour inaptitude. aujourd'hui j'ai repris un emploi à la fourmi je souffre ma main enfle je souffre le martir. je voudrais porter plainte est ce encore le droit? l'accident est arrivé en mars 2014. Merci pour votre réponse